

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005450 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ENLIST™ 1 Herbicide  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB, T2P 1M4  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852  
Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC  
1-888-226-8832

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4  
Irritation oculaire : Catégorie 2A  
Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2,4-D choline salt	2,4-D choline salt	1048373-72-3	55.7
Glycérol	Glycérol	56-81-5	>= 3 - < 10 *
Éther méthylique du Dipropylène glycol	Éther méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	>= 3 - < 10 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 20

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.  
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontami-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

- En cas de contact avec les yeux : nés doivent être éliminés de façon appropriée.  
: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison et de toxicovigilance ou un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical ou le centre antipoison. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne rien donner par la bouche si la personne est inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- 

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
-

## ENLIST™ 1 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/01/2023	800080005450	Date de la première parution: 05/01/2023

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter tout déversement dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.  
  
Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épand. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 05/01/2023

- Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.  
 Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.  
 Ne pas avaler.  
 Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2,4-D choline salt	1048373-72-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
Glycérol	56-81-5	TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
Ether méthylique du Dipropylène glycol	34590-94-8	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	30 ppm	Dow IHG
		TWA	100 ppm 606 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 909 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 606 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 909 mg/m3	CA QC OEL

- Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.  
 Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.
- Protection des mains  
Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Liquide
- Couleur : Vert ou brun
- Odeur : Caractéristique
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 5.27 (23 °C)  
Méthode: Electrode de pH  
Solution aqueuse à 1%
- Point/intervalle de fusion : Sans objet
- Point de congélation : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 100 °C  
Méthode: Pinsky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, vase clos
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ENLIST™ 1 Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.1934 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) Méthode: Densimètre numérique
Solubilité	:	
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	63.3 mPa,s ( 20 °C) 23.6 mPa,s ( 40 °C)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 500 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.97 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### **Composants:**

#### **2,4-D choline salt:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 639 mg/kg  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: À température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison des propriétés physiques; des températures plus élevées peuvent générer des vapeurs dont les niveaux suffisent pour provoquer de l'irritation et d'autres effets.  
Une exposition excessive et prolongée aux poussières peut provoquer des effets nocifs.  
Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

CL50 (Rat): > 1.79 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

#### **Glycérol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 11,500 mg/kg  
Remarques: Une exposition excessive peut provoquer Effets sur le système nerveux central.  
Les observations chez les humains comprennent:  
Modification des taux de sucre dans le sang.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.75 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye): >= 56,750 mg/kg

#### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3.35 mg/l



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005450 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

Durée d'exposition: 7 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 9,510 mg/kg

### Corrosion et/ou irritation de la peau

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

#### Composants:

##### **2,4-D choline salt:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Glycérol:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésion/irritation grave des yeux

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

#### Composants:

##### **2,4-D choline salt:**

Résultat : Corrosif

##### **Glycérol:**

Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Produit:

Espèce : Souris  
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

#### Composants:

##### **2,4-D choline salt:**

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.  
N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005450 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Espèce : humain  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### **Mutagenécité de la cellule germinale**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs.

##### **Glycérol:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Il n'y a pas d'évidence de carcinogénicité dans des études de toxicité sur des animaux de laboratoire. Alors que certaines études épidémiologiques signalent une association positive entre l'exposition au 2,4-D et le cancer, une analyse du poids de la preuve des données épidémiologiques a montré qu'il n'y a aucune indication que le 2,4-D cause du cancer chez l'homme.

##### **Glycérol:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour le ou les principaux composants. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un ou des produits semblables. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique, Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique, Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

## ENLIST™ 1 Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 05/01/2023

### **Glycérol:**

Toxicité pour la reproduction : Des effets sur la reproduction observés chez des animaux  
 - Évaluation femelles sont vraisemblablement dus aux états nutritionnels altérés résultant de doses extrêmement élevées de glycérine données dans l'alimentation. Des effets similaires ont été observés chez des animaux nourris avec des aliments synthétiques.  
 N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur  
 - Évaluation des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.  
 N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### **STOT - exposition unique**

#### **Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Glycérol:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
 Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique  
 Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
 Foie.  
 Reins.  
 Muscles.  
 Les observations sur des animaux comprennent:  
 Irritation gastro-intestinale.  
 Vomissements.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

### **Glycérol:**

Remarques : Une exposition excessive à la glycérine peut provoquer une augmentation des graisses dans le sang.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Glycérol:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

---

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **Écotoxicité**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 8.4 - 70.7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en statique

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (perle Pteronarcys californica): 1.6 - 15 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 24.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en statique

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

CE50 (Lemna gibba): 0.58 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 63.4 mg/l  
Point final: croissance  
Durée d'exposition: 32

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ENLIST™ 1 Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 79 mg/l  
Point final: nombre de descendants  
Durée d'exposition: 21 d  
Remarques: Les renseignements se rapportent au composé principal.
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg), Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
- CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 500 mg/kg poids corporel.  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
- DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): 94 microgrammes/abeille  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Glycérol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): >= 885 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Autre): 2,900 mg/l  
Point final: inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire)  
Durée d'exposition: 192 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: Test OCDE 209

#### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ENLIST™ 1 Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,919 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- CL50 (Crangon crangon (Crevette)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- CL50 (copépode Acartia tonsa): 2,070 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: ISO TC147/SC5/WG2
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 969 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l  
Durée d'exposition: 22 d  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE10 (Pseudomonas putida): 4,168 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

### Persistence et dégradabilité

#### Composants:

#### **2,4-D choline salt:**

Biodégradabilité : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

#### **Glycérol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ENLIST™ 1 Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

Biodégradation: 63 %  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

ThOD : 1.22 kg/kg

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

aérobique  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 0 %  
Le temps d'incubation: 5 d

0 %  
Le temps d'incubation: 10 d

31.6 %  
Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : 2.02 kg/kg  
Méthode: Bichromate

ThOD : 2.06 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Constante de vitesse: 5.00E-05 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### **Potentiel bioaccumulatif**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Glycérol:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.76 (20 °C)  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080005450 Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

---

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.01  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### **Reste:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **Mobilité dans le sol**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 20 - 136  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

##### **Glycérol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).  
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 0.28  
Méthode: Estimation  
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.  
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

### **Reste:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### **Autres effets néfastes**

#### **Composants:**

##### **2,4-D choline salt:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Glycérol:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance est facile-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/01/2023	800080005450	Date de la première parution: 05/01/2023

ment biodégradable et ainsi n'est pas considérée comme persistante ni très persistante (P ni vP).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **Ether méthylique du Dipropylène glycol:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010 LMK)  
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **Reste:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Réglementations internationales**

#### **UNRTDG**

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(2,4-D Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

#### **IATA-DGR**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(2,4-D Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

### Code IMDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,  
N.O.S.  
(2,4-D Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui(2,4-D Salt)  
Remarques : Stowage category A

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(2,4-D Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(2,4-D Salt)

### Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ENLIST™ 1 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 05/01/2023      Numéro de la FDS: 800080005450      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/01/2023

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 33701

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

#### ADVERTISSEMENT POISON

IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Nocif ou fatal en cas d'ingestion

Ce produit est toxique pour:

les petits mammifères

les oiseaux

Organismes aquatiques

plantes terrestres non ciblées

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  
Dow IHG : Dow IHG  
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes  
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée  
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée  
Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition  
Dow IHG / STEL : Limite d'exposition de courte durée  
Dow IHG / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## ENLIST™ 1 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/01/2023	800080005450	Date de la première parution: 05/01/2023

---

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taiwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/01/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3335

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F